

4 Économie

Dix jours après le lancement de l'opération "Aigle-Douanes"

Des marchandises de près d'un milliard de francs saisies

Willy NDONG
Libreville/Gabon

LE porte-parole de l'opération de lutte contre l'évasion des recettes douanières "Aigle-Douane", le commandant Aymar Okouma Koubangoye, a donné hier, à la direction générale des Douanes et des Droits indirects, sise à Oloumi, un point-presse. L'objectif de cette rencontre avec les médias était de faire le point sur les premiers résultats de l'opération "Aigle-Douane", lancée le 8 novembre 2017 à Libreville. L'intervenant est d'abord revenu sur les objectifs visés par cette vaste opération. « Cette opération, que d'aucuns pourraient qualifier de "coup de poing", a



Le porte-parole de l'opération "Aigle Douane", Aymar Okouma, lors du point presse.

pour objectifs d'optimiser les recettes douanières, de protéger les consommateurs des produits et trafics en tous genres et lutter contre la vie chère», a-t-il dit. Abordant les résultats enregistrés au cours des 7 premiers jours de l'opération, il a révélé que 1610

produits (aliments pour animaux et produits alimentaires) ont été exportés sans déclaration de marchandises aux services des douanes. L'estimation de la valeur de ces marchandises est de 9,8 millions de francs. Concernant les importations sans déclaration,



Vue partielle des produits saisis.

Aymar Okouma Koubangoye a donné les indications suivantes: « des marchandises représentant 508 millions de francs ont été interceptées. Ces produits incluent notamment des boissons alcoolisées et non alcoolisées, du matériel médical, des vêtements et accessoires.»

S'agissant du matériel importé irrégulièrement sur le territoire national, les équipes de l'opération ont mis la main sur 3 535 produits, dont des bijoux en or et en argent d'une valeur de 451,7 millions de francs. Les vêtements et autres accessoires, d'une valeur de 443 millions 672 mille 880

francs, ont également été saisis.

« Des machines et des appareils d'imprimerie industrielle d'une valeur estimative de 61,7 millions de francs ont été saisis », a encore fait savoir le porte-parole de l'opération "Aigle-Douane".

Il a expliqué que 392 073 marchandises diverses importées en toute irrégularité sont en cours de traitement.

Ainsi, avec une valeur totale des marchandises saisies, estimée à 1 milliard de francs, « les résultats enregistrés par l'opération Aigle-Douane, lors de la première semaine de son déploiement, sont encourageants. Les marchandises saisies seront mises en dépôts et les importateurs verbalisés », a-t-il conclu.

Appui budgétaire

La Banque mondiale octroie un prêt de 115 milliards de francs au Gabon

F.A.
Libreville /Gabon

LE ministre de l'Economie, Régis Immongault Tatangani, et le directeur général adjoint de la Banque mondiale pour la sous-région Afrique centrale, Olivier Godron, ont signé, hier à l'immeuble Arambo, un accord de prêt d'un montant de 200 millions de dollars (115,2 milliards de francs). Ce prêt permettra de renforcer la résilience du Gabon dans ses trois pi-

liers. Notamment ceux relatifs à la consolidation budgétaire, à la protection sociale et à l'attractivité du climat des affaires.

« Le conseil d'administration de la Banque a été très appréciatif du leadership du Gabon en cette période de crise. Dans la zone, c'est le 1er État à avoir ce type d'accord avec la Banque. Il a aussi apprécié l'intelligence du plan de redressement mis en place. Nous avons assisté à la rencontre du numérique qui faisait le point sur les progrès dans le secteur des TIC. On a pu



Poignée de main scellant l'accord relatif à un emprunt de 115 milliards de francs de la BM au Gabon.

constater que le Gabon et se positionne à la 6e place dans la région Afrique», a déclaré Olivier

Godron. Pour le ministre de l'Economie, ce prêt entre dans le cadre de l'accompagnement des bailleurs de fonds multilatéraux, suite à la décision des chefs d'Etats, le 23 décembre 2016 à Yaoundé, de mettre en place le programme de réforme économique. « Ces programmes permettront de booster la croissance économique. D'abord de redresser les finances publiques et mettre en place le programme de diversification de l'économie », a expliqué Régis Immongault

Tatangani. Avant d'ajouter : « Cet appui budgétaire de la BM vient, grâce à l'ensemble des efforts du chef de l'État, pour pouvoir aller vers une mutation accélérée de notre économie. Et nous pensons que ce qui est fait aujourd'hui, avec le soutien des institutions financières multilatérales, devrait permettre au Gabon de pouvoir sortir de cette zone de turbulence, en bâtissant une économie qui ne vit pas seulement du secteur pétrolier, mais aussi grâce aux autres secteurs.»

Interdiction d'importation de ciment

Les précisions du ministère du Commerce

MSM
Libreville/Gabon

SUITE aux informations circulant sur la mesure d'interdiction d'importation du ciment, le ministère de la Promotion des Investissements privés, du Commerce et de l'Industrie a tenu, le 16 novembre 2017, dans un communiqué de presse, à rappeler et préciser quelques points. Selon Madeleine Berre, la mesure d'interdiction d'importation temporaire du ciment a fait l'objet de

l'arrêté n°360 du 27 juillet 2017 publié au Journal officiel n°361 du 16 au 23 août 2017 ; et ce texte dispose clairement, en son article 9, qu'il prend effet à compter de « sa date de signature ». Au moment de l'entrée en vigueur de cette mesure et après vérification minutieuse par les services compétents, des dates d'importation avec les opérateurs concernés, deux autorisations exceptionnelles ont été validées par le ministère : la société Foberd pour des cargaisons embarquées les 25 avril et le 10 juillet 2017; et la société



Le ministère a tenu à apporter des précisions sur la mesure d'interdire l'importation du ciment au Gabon actuellement en vigueur.

Longxing Sarl pour des cargaisons embarquées le 20 juillet 2017. En dehors de ces deux autorisations exceptionnelles accordées pour des importations initiées avant l'entrée en vigueur de l'arrêté d'interdiction, aucune autre autorisation n'a été accordée à aucun opérateur économique. « Le ministère tient à rappeler l'importance de cette mesure d'interdiction qui, au terme des 2 ans, permettra de réguler et d'assainir le circuit d'importation, de structurer l'industrie du ciment, de garantir l'accrois-

sement des investissements dans le secteur de la cimenterie, d'augmenter le taux d'emplois et l'entrepreneuriat dans les métiers de la chaîne de valeurs des métiers de la cimenterie. Toutes ces mesures et obligations sont intégrées dans un cahier des charges signé d'accord parties et qui fait l'objet d'un suivi périodique. Le ministère précise, enfin, que cette mesure d'interdiction ne consacre en rien un monopole, et que cela vise tous les industriels présents ou en cours d'installation au Gabon », souligne le communiqué.

COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 17/11/2017			FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSINIERS		
DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA	en date du				
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957	CAC 40	17/11/2017	5 338,26		
USD	1,1771	1USD =	557,265	1 USD	576,770	DOW JONES	17/11/2017	23 402,54		
CAD	1,5025	1CAD =	436,577	1 CAD	459,974	BRENT (IPE) US Dollars/Baril				
JPY	133,1200	1JPY =	4,928	100 JPY	512,407	16 Novembre 2017: 61,47				
GBP	0,8918	1GBP =	735,518	1 GBP	767,884					
CHF	1,1686	1CHF =	561,319	100 CHF	58 845,82					
ZAR	16,8050	1ZAR =	39,038	100 ZAR	4 059,01					
MAD	11,1260	1MAD =	58,957	1 MAD	61,31					
CNY	7,8065	1CNY =	84,027	1CNY	86,55					
KES	122,1000	1KES =	5,372	1KES	5,53					

CHANGEMENTS
Union Gabonaise de Banque
SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>